

**Projet de parachèvement de l'autoroute 19  
avec voies réservées au transport collectif  
entre les autoroutes 440 et 640**

**Mémoire  
présenté  
lors de la séance des audiences publiques  
du  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**par  
Rénald Paquette  
octobre 2014**

Depuis quatre générations, la famille Paquette possède une ferme maraîchère sur l'avenue des Perron, à Laval. Je suis de la cinquième génération et j'espère ardemment qu'une sixième génération prendra la relève. Nous produisons principalement du maïs sucré, du maïs de grande culture ainsi que du soya. Nous cultivons plusieurs terres dont la première à l'est de la route 19 (de l'avenue des Perron au boulevard des Mille-Îles) et la première terre à l'ouest (avenue Des Perron et rue Saint-Saëns) ainsi que plusieurs autres d'un côté comme de l'autre de l'autoroute 19.

Toutefois, afin de cultiver ces terres, il faudra prévoir une voie d'accès à partir de l'avenue Des Perron, ce qui n'est pas proposé dans le Projet d'échangeur du ministère des Transports à l'intersection de l'autoroute 19 et l'avenue Des Perron-rue Saint-Saëns.

Je crois que l'échangeur à l'intersection de l'avenue des Perron et de la rue Saint-Saëns devrait se calquer sur les échangeurs projetés du boulevard Des Mille-Îles-boulevard Des Laurentides, intersection de l'autoroute 19 et de la rue Adolphe-Chapleau, intersection de l'autoroute 19. Cette nouvelle figuration d'échangeurs augmenterait l'accessibilité des terres agricoles et réduirait la perte de très bonnes terres agricoles en cultures.

Pourquoi faire un échangeur de si grande envergure (de type *trèfle*) en zone agricole alors qu'un flux d'automobiles beaucoup plus important sur les artères de Des Laurentides, Des Mille-Îles et d'Adolphe Chapleau emprunteront de simples sorties comme celles de l'échangeur de l'autoroute 19 et du boulevard de la Concorde, telles qu'elles existent présentement ?

Dans le Projet du ministère des Transports, l'avenue des Perron Ouest se termine dans un cul-de-sac. Cette proposition du Ministère impose de faire passer la machinerie agricole par la rue Prince-Rupert, en pleine zone résidentielle et scolaire. Cette situation compliquera encore plus l'accès aux terres agricoles déjà en cultures depuis de nombreuses années. Une telle configuration tendra à favoriser l'étalement urbain en pleine zone agricole permanente et, de ce fait, elle limitera, encore et davantage, l'accès des producteurs aux terres cultivées déjà acquises par des spéculateurs.

Pourquoi prolonger le boulevard Saint-Saëns si loin sur l'avenue des Perron, une route patrimoniale qui est la continuité du boulevard Ste-Rose, si ce n'est que pour favoriser éventuellement l'étalement urbain ? Par ailleurs, comment les producteurs agricoles de Laval pourront-ils avoir accès aux terres qu'ils

cultivent sur la rive nord (à Terrebonne, à Sainte-Anne-des-Plaines, à Mirabel, etc.) ? L'idée de faire côtoyer de la machinerie agricole de sept mètres de largeur, ayant un véhicule d'escorte en avant et un véhicule d'escorte à l'arrière, avec des cyclistes et des piétons sur une piste multi-fonctionnelle est complètement utopique .

A-t-on vraiment besoin de deux voies réservées pour le transport en commun alors que l'on prévoit à l'heure de pointe un autobus aux quatre minutes (14 autobus à l'heure) ? Peut-être qu'une voie qu'on inversera selon le sens de la circulation serait largement suffisante.

Pourquoi toujours venir empiéter sur le peu de bonnes terres agricoles que nous avons au Québec et déstabiliser le milieu agricole si hâtif à Laval quand nous avons une énorme zone blanche non exploitée à Laval même?

Selon la nouvelle configuration que je propose, l'échangeur à l'intersection de l'avenue des Perron et de la rue Saint-Saëns et de l'autoroute 19 doit être à l'image de l'échangeur à l'intersection du boulevard de La Concorde et de l'autoroute 19.

Cette proposition va permettre à la sixième génération de Paquette de perpétuer la tradition agricole en terre lavalloise.

Rénald Paquette  
producteur agricole (en processus de transfert de ferme)  
14 octobre 2014